

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1961

) ECRET N° 61- 285 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

) ;
E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Sébastien DASSI, Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération est chargé de l'intérim du Ministre des
Affaires Intérieures et de la Défense, pendant l'absence de
Mr. Arouna MAMA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret serat enregistré publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République;

S.M. Apithy
S.M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1